



Le mariage a toujours la cote en Corse

En 2017, 1 245 mariages ont été célébrés en Corse, soit sur une année 3,7 mariages pour 1 000 habitants. Sur la dernière décennie, le nombre de mariages progresse en Corse alors qu'il diminue au niveau national. Les deux tiers des mariages unissent deux personnes qui se marient pour la première fois, une part plus faible qu'en France. L'âge de la nuptialité est plus tardif sur l'île et a davantage reculé en 10 ans. Comme au niveau national, les divorces sont de moins en moins nombreux.

Marie-Pierre Nicolai, (Insee)

En 2017, 1 245 mariages ont été célébrés en Corse. C'est sur la dernière décennie, le nombre d'unions le plus élevé qu'a connu l'île soit 11 % de plus qu'en 2007. Rapporté à la population, cela correspond à 3,7 mariages pour 1 000 habitants. C'est la première fois que le taux de nuptialité régional est supérieur à la moyenne métropolitaine (figure 1).

En effet, au niveau national, la tendance est inverse, le mariage recule de 14 % en 10 ans. Et le taux de nuptialité diminue de près d'un point, passant de 4,3 mariages pour 1 000 habitants à 3,5.

En Corse, 87 % des mariages célébrés unissent des personnes vivant sur l'île. Une proportion toutefois inférieure à la moyenne française où 93 % des futurs conjoints résident dans la région où ils s'unissent. Les personnes convolant en Corse mais qui n'y résident pas, habitent principalement en Île-de-France (32 %) et en PACA (26 %), principales régions d'installation de la diaspora.

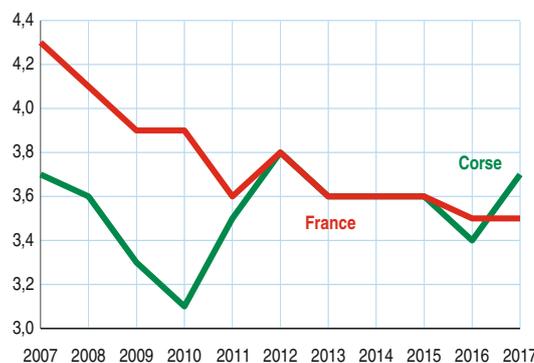
Majoritairement des premiers mariages

Dans la région, 65 % des unions sont célébrées entre deux personnes pour lesquelles c'est le premier mariage (contre 72 % en France) (figure 2).

Ainsi, dans 35 % des unions insulaires de l'année 2017, au moins l'un des deux conjoints a déjà été marié, soit sept points de plus qu'en France. Dans l'île la situation prénuptiale n'est pas identique entre les deux sexes. Il s'agit plus souvent d'un premier mariage pour les femmes (80 %) que pour les hommes (73 % de première union). Cet écart est pratiquement inexistant en France (80 % pour les hommes et 81 % pour les femmes). Le remariage fait suite à un divorce dans 97 % des cas (3 % veuvage).

1 Évolution des taux de nuptialité entre 2007 et 2017

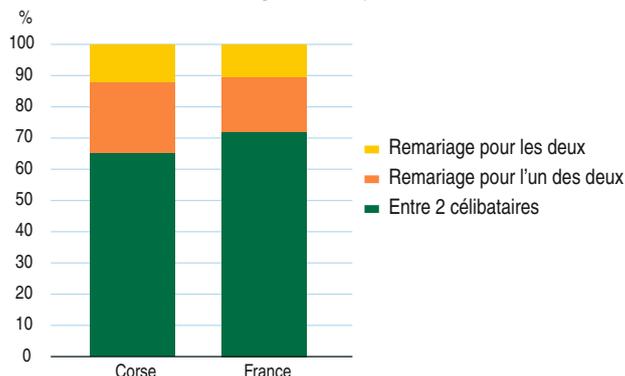
Nombre de mariages pour 1 000 habitants



Sources : Insee, statistiques d'état civil

2 La majorité des mariages unit deux célibataires

Situation antérieure au mariage des conjoints en Corse en 2017



Sources : Insee, statistiques d'état civil

Enfin, au moment du mariage, la part des couples n'ayant pas d'enfants en commun est plus importante dans la région (76 % contre 71 % en moyenne nationale).

Des mariages toujours plus tardifs

En 2017, sur l'île, les hommes ont en moyenne 40,9 ans au moment du mariage et les femmes 37,2 ans. En France, le mariage est plus précoce, 38 ans pour les hommes et 35,4 pour les femmes. Sur la décennie, l'âge de la nuptialité a reculé en Corse de plus de 3 ans pour les hommes comme pour les femmes. Certes, cette tendance au recul de l'âge du mariage est générale. Elle résulte entre autre de l'allongement des études décalant l'entrée dans la vie active et de la recherche d'une certaine stabilité professionnelle avant de s'engager. Mais cet accroissement de l'âge des mariés a été plus fort dans la région qu'en moyenne nationale où il augmente seulement de 2 ans sur la dernière décennie. Ainsi, l'écart d'âge entre île et continent s'accroît.

Des divorces en baisse

Comme au niveau national, le nombre de divorces en Corse est en constante diminution sur la dernière décennie. En 2017, 371 jugements de divorce ont été prononcés soit une chute de 43 % contre 33 % en France (figure 3). Cette tendance s'est particulièrement accentuée entre 2016 et 2017 marquant ainsi le plus net recul depuis 10 ans.

Les couples qui divorcent en 2017 sont mariés en moyenne depuis près de 14 ans et 54 % d'entre eux ont des enfants mineurs. La moitié des femmes ont moins de 45 ans lors de la séparation, contre un tiers des hommes.

Très peu d'unions entre personnes de même sexe

Les unions entre personnes de même sexe sont encore moins fréquentes sur l'île qu'au niveau national. Elles représentent 2,9 % de l'ensemble des mariages en Corse en 2017 (3,1 % en France) et 1,4 % des Pacs de 2016 (3,7 % en France).

Sourc e et définitions

Cette étude porte sur les mariages enregistrés en Corse, c'est-à-dire ceux qui ont été célébrés dans la région, quel que soit le lieu de résidence des époux.

Le **taux de nuptialité** est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **pacte civil de solidarité (Pacs)** est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Promulgué par la loi du 15 novembre 1999, il établit des droits et des obligations entre les deux contractants. Il peut être dissout par simple déclaration adressée au tribunal d'instance ou au notaire, et de façon automatique par le mariage ou le décès de l'un ou des deux contractants.

3 En Corse, net recul des divorces depuis 10 ans

Évolution du nombre de mariages et de divorces en Corse entre 2007 et 2017



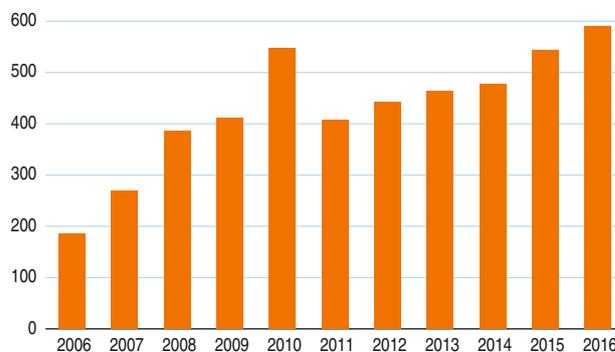
Sources : Insee, statistiques d'état civil, Ministère de la Justice/ SG/ SDSE/ Exploitation statistique du RGC

Une faible concurrence du Pacs sur l'île

En 2016, 590 Pactes Civils de solidarité ont été conclus en Corse, 3 fois plus qu'il y a 10 ans. Bien qu'en constante évolution depuis 2006, cette forme d'union reste minoritaire sur l'île. Les Pacs y représentent 34 % des unions (mariages et Pacs) contre 45 % au niveau national.

4 Bien qu'en augmentation le PACS reste minoritaire

Évolution du nombre de PACS conclus en Corse entre 2006 et 2016



Sources : Ministère de la Justice / SG / SDSE / Répertoire Général Civil et fichier des notaires

Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directrice de la publication :
Véronique Daudin

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

Rédactrice en chef adjointe :
Claude Thomas

ISSN : 2268-1493

© Insee 2020

P our en savoir plus

- « 27 % des familles avec enfant(s) sont monoparentales », Akiki M, Insee Analyses Corse, n° 24, février 2019
- « Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », Robert-Bobée I, Insee Première n° 1682, janvier 2018

